



Nièce voulant représenter son père devant un juge

Par **louo**, le **19/01/2010 à 19:34**

Bonjour,rnje voudrais s'avoir si ma nièce peut représenter son père ayant eu un AVC devant un tribunalrnsi oui es ce que ma soeur doit etre sous tutelle???

MERCI

Par **Marion2**, le **19/01/2010 à 19:40**

Bonsoir,rnrnMerci d'être un peu plus explicite...rnDevant quel Tribunal et pour quel motif ?rnrnCordialement.

Par **louo**, le **19/01/2010 à 19:43**

bonsoirrnescusez moi , elle voudrait représenter son père devant le tribunal pour une mise sous tutelle de sa grand mèrerncordialement

Par **Marion2**, le **19/01/2010 à 20:04**

RE-bonsoir,rnrnDemandez (au cas où) un certificat médical mentionnant l'état de santé de votre père et il ne devrait pas y avoir de problème. rnRenseignez-vous quand même auprès du greffe du Tribunal.rnrnVotre père a t'il reçu une convocation pour l'audience ?rnrnCDT